

Tableau de bord du développement durable – édition 2020

Objectif 15 – Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

Pourquoi cet objectif ?

Cet objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts, montagnes, milieux ouverts semi-naturels tels que les prairies ou landes) en préservant la biodiversité et les sols et en limitant les impacts du changement climatique. Les forêts, en constituant le principal stock terrestre de carbone, jouent un rôle déterminant dans la régulation du niveau du CO₂ atmosphérique.

Plus largement, les milieux naturels et semi-naturels jouent la fonction d'habitats nécessaires au cycle de vie des espèces. C'est pourquoi le plan national biodiversité dévoilé en juillet 2018 vise à renforcer l'action de la France dans la préservation de la biodiversité, notamment par l'objectif de « zéro artificialisation nette ». La région a repris cet objectif dans son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec un horizon 2040.

L'action publique vise à préserver les espaces naturels et les espèces. Afin de protéger les espaces naturels, plusieurs dispositifs réglementaires interdisent ou limitent les activités humaines sur ces espaces. C'est le cas par exemple des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, des zones Natura 2000 ou encore des réserves naturelles. Quant aux espèces protégées et patrimoniales, les plans nationaux d'actions (PNA) « espèces menacées » sont des outils stratégiques opérationnels visant à assurer leur conservation ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable. La région Occitanie assure la responsabilité au niveau national des PNA pour neuf espèces.

Occupation des sols

1 Augmentation des territoires artificialisés de plus de 2 % en Occitanie entre 2012 et 2018

Occupation du sol en 2018 et 2012

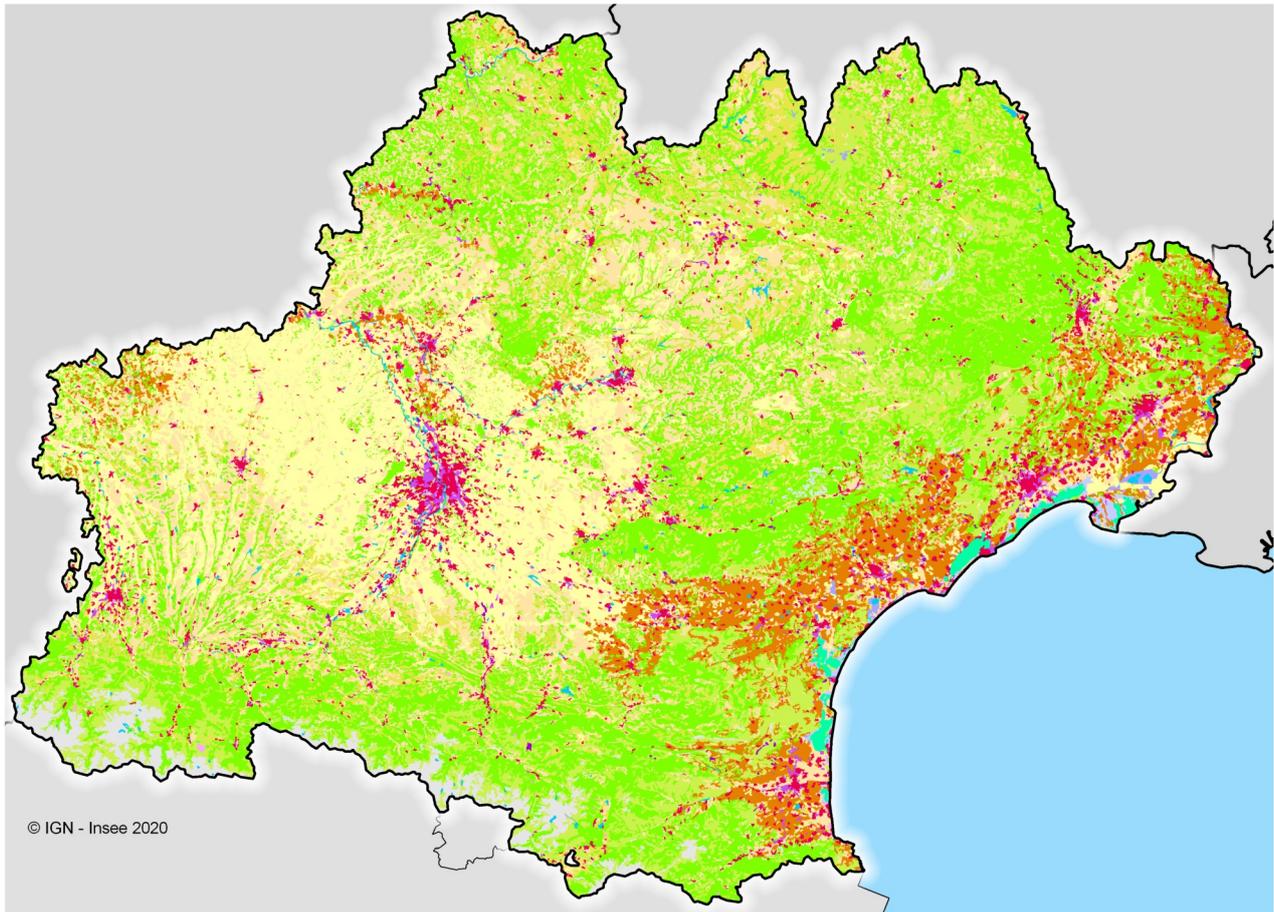
	Surface en 2018		Évolution 2012-2018 (%)
	ha	%	
Territoires artificialisés	308 193	4,2	+ 2,4
Territoires agricoles	3 761 367	51,2	- 0,2
Forêts	2 153 399	29,3	- 0,1
Milieux semi-naturels	1 028 240	14,0	+ 0,1
Zones humides	26 814	0,4	0,0
Surfaces en eau	63 187	0,9	+ 0,3

Note : la source Corine Land Cover est un inventaire biophysique de l'occupation des terres, issu de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000^e.

Source : Corine Land Cover 2012 et 2018

2 Une majorité de territoires agricoles en région Occitanie et près de 30 % de couvert forestier⁽¹⁾

Occupation du sol en 2018



Occupation du sol

■ Zones urbanisées	■ Terres arables	■ Forêts	■ Zones humides intérieures
■ Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	■ Cultures permanentes	■ Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	■ Zones humides côtières
■ Mines, décharges et chantiers	■ Prairies	■ Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	■ Eaux continentales
■ Espaces verts artificialisés, non agricoles	■ Zones agricoles hétérogènes	■ Eaux maritimes	

(1) La part de surface boisée en Occitanie peut varier d'une source de données à l'autre (cf pertinence des indicateurs, méthodologie).

Source : Corine Land Cover 2018 (traitement DRAAF)

Surfaces protégées

3 Près de 300 km² de réserves naturelles et 13 500 km² de sites Natura 2000 en Occitanie

Zones Natura 2000 et réserves naturelles en Occitanie

	Surface en zone Natura 2000 (ha)	Part de la surface en zone Natura 2000 (%)	Nombre de réserves naturelles*	Surface des réserves naturelles* (ha)	Part de la surface en réserve naturelle (%)
Ariège	75 497	15,3	0	0	0,0
Aude	250 058	39,4	2	921	0,4
Aveyron	88 815	10,1	1	81	0,1
Gard	187 585	31,9	4	955	0,5
Haute-Garonne	45 474	7,1	0	0	0,0
Gers	16 299	2,6	0	0	0,0
Hérault	194 773	31,2	3	795	0,4
Lot	30 278	5,8	2	842	2,8
Lozère	193 065	37,3	0	0	0,0
Hautes-Pyrénées	86 194	19,0	3	8 660	10,0
Pyrénées-Orientales	126 689	30,5	11	16 804	13,3
Tarn	38 848	6,7	1	31	0,1
Tarn-et-Garonne	12 465	3,3	0	0	0,0
Occitanie	1 346 041	18,3	27	29 088	2,2

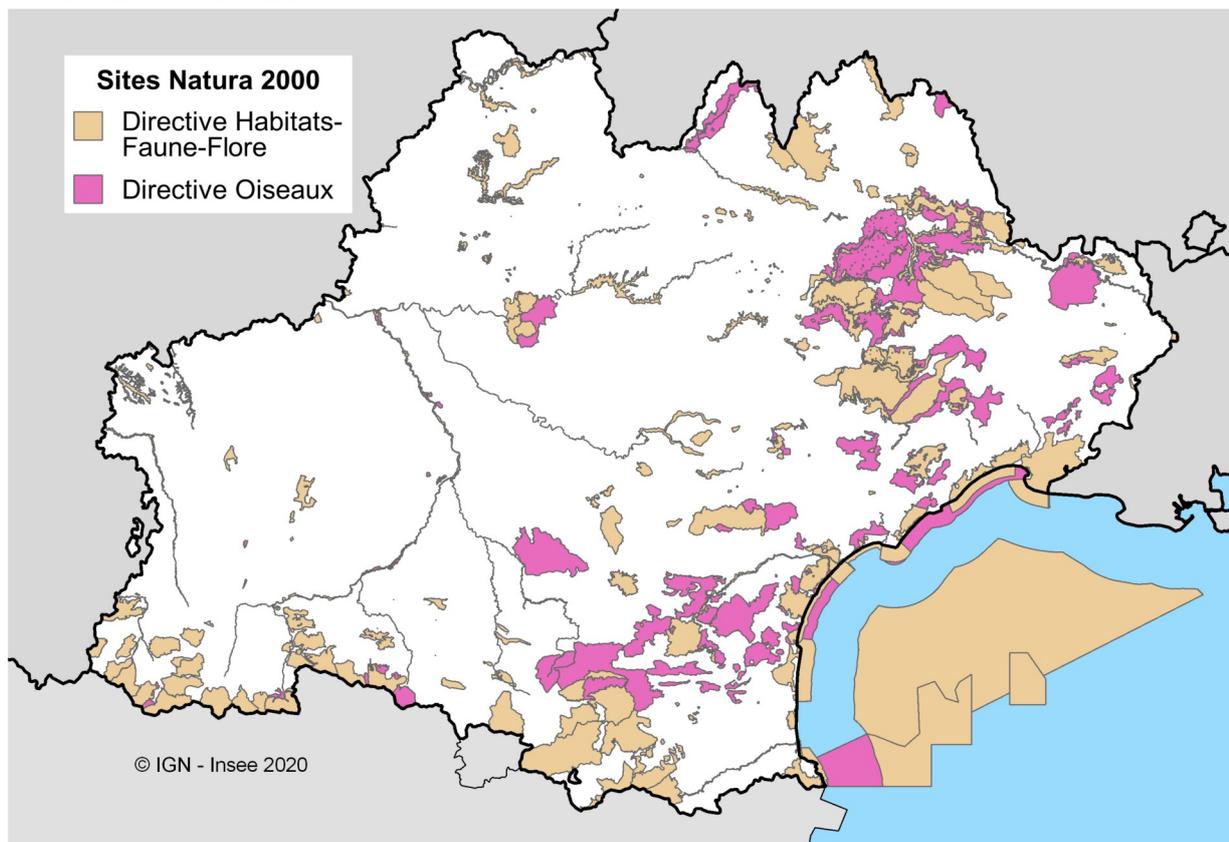
* nationales et régionales dont la réserve marine nationale de Cerbère-Banyuls (650 ha)

Lecture : 37,3 % de la surface du département de la Lozère est en zone Natura 2000.

Source : DREAL Occitanie

4 18 % du territoire régional en zone Natura 2000

Sites Natura 2000 en Occitanie

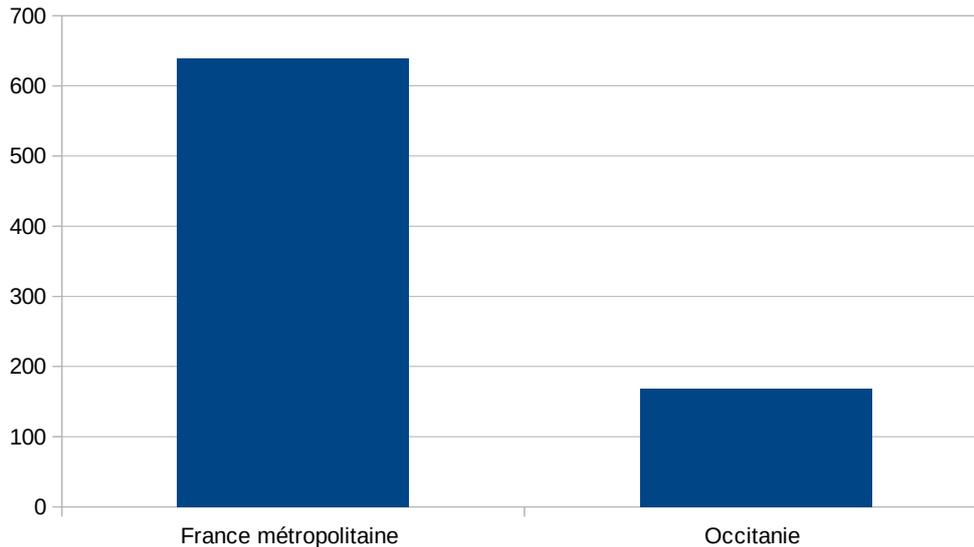


Source : DREAL Occitanie, inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

Espèces protégées

5 Plus d'un quart des espèces protégées en France sont présentes en Occitanie

Nombre d'espèces protégées en France métropolitaine et en Occitanie



Source : DREAL Occitanie

6 Neuf espèces particulièrement suivies en Occitanie

Espèces protégées et/ou patrimoniales* faisant l'objet d'un plan d'action piloté au niveau national par la région Occitanie

Espèce dont le plan national d'action est coordonné par la région Occitanie	Part de la population de l'espèce présente en Occitanie (%)
Aigle de Bonelli	40
Vautour moine	68
Faucon crécerellette	62
Ours	91
Bouquetin ibérique	indéterminé
Desman	90
Émyde lépreuse	100
Lézard des Pyrénées	95
Aster des Pyrénées	indéterminé

* Une espèce patrimoniale est une espèce protégée, menacée, rare, ou ayant un intérêt scientifique ou culturel.

Source : DREAL Occitanie

Pertinence des indicateurs, méthodologie

Les indicateurs sur l'occupation du sol sont issus de la source Corine Land Cover (CLC) qui permet d'avoir une information homogène pour l'ensemble du territoire représenté. Elle est actualisée tous les 6 ans.

Les informations fournies étant issues de l'interprétation visuelle d'images satellitaires au 1/100 000^e, CLC cartographie des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimale de 25 ha. De ce fait, les données fournies par CLC peuvent différer d'estimations plus fines faites pour certaines catégories. C'est le cas, par exemple, des surfaces agricoles fournies par la DRAAF Occitanie (Statistique agricole annuelle). Il s'agit en effet de la surface agricole utile issue de données administratives fournies à l'échelle de l'exploitation, permettant d'avoir une information plus fiable et plus fine que CLC. Il en est de même pour les surfaces forestières estimées à 39 % du territoire par l'IGN (peupleraie et autres types de forêt), contre 29,3 % par CLC.

Parmi les surfaces protégées, les indicateurs retenus concernent les zones Natura 2000 et les réserves naturelles. Le réseau des zones Natura 2000 est l'outil de préservation de la biodiversité qui couvre le plus de surface par l'importance de son réseau. C'est un outil contractuel, qui privilégie une recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Les réserves naturelles (nationales ou régionales) offrent une protection plus forte des espaces qui sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de dégrader les milieux naturels et la diversité biologique.

Pour quantifier l'implication de la région Occitanie dans la protection des espèces, on retient le nombre d'espèces protégées présentes en Occitanie ainsi que, pour les neuf espèces animales dont le plan d'action est piloté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie, la part de leur population présente en Occitanie.

Pour en savoir plus

- La rubrique « Espaces » de la DREAL Occitanie :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/espaces-r8609.html>
- La rubrique « Espèces » de la DREAL Occitanie :
<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/especes-r8610.html>